ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2023/03

Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerellaz – Crédit de construction

---

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 7 mars 2023. Sa composition était la suivante :

Président :	Basile Bischoff [PLR+ID]
Rapporteur :	Cédric Weissert [UDC]
Membres :	Pierre Dufay de Lavallaz, Guillaume Leuba [Les Vert.e.s] Patrick Fracheboud, Pavle Velkov [FORUM] Rémy Enga Luye [PSIG] Eric Darbellay [PLR + ID] Jean-Paul Dudt [PSIG] – Excusé Nader Donzel [FORUM]- Excusé

La commission remercie la présence de MM. Christian Maeder (Syndic) et Germain Schaffner (Municipal)

En préambule M. Schaffner rappelle que les deux surfaces concernées, à savoir la place de sport du Croset (Terrain C) ainsi que celui de la Coquerellaz, sont en place depuis 12 ans et que ces dernières sont en fin de vie (durée de vie moyenne de 10 ans). Leur maintien augmente le risque de blessures des utilisateurs. Il est donc demandé un changement du gazon synthétique des deux terrains vu leur état similaire sans devoir changer le reste de l'infrastructure (Couche de base en gravier drainante, gravier de nivellement, tapis drainant, sous couche de souplesse, système d'arrosage, bordures, clôtures, mâts d'éclairage pour le Croset). Le changement cumulé des deux terrains permet de faire baisser certains coûts. M. Schaffner informe également que l'homologation du terrain pour les catégories juniors D n'était pas possible vu la place disponible (place actuelle de 45*30 mètres contre un besoin pour les juniors D de 57*41 mètres). Le report des travaux liés à la construction de la buvette n'a pas affecté le prix global.

Un commissaire souhaite savoir si plusieurs entreprises ont fourni des offres, il est mentionné qu'il y en a eu trois au total. Il est également demandé si on est bien sûr que la partie drainante sous le gazon est toujours de bonne qualité. M. le Syndic informe que cette couche drainante est solide et ne nécessite pas de changement, seul le gazon s'altère avec le temps, le reste de l'infrastructure n'a pas bougé en 12 ans et ne bougera pas les prochaines années. Un commissaire demande si les avancées technologiques ont évolué en 12 ans et si on peut attendre une qualité supérieure. M. le Syndic rappelle à la commission que le fournisseur est suisse et que ce sera le même qu'il y a 12 ans, c'est un produit de qualité et les frais de transports sont donc limités. Il est aussi confirmé que les technologies ont évoluées depuis 12 ans. Un commissaire demande si le terrain de basket nécessite aussi un changement, M. le Syndic informe qu'aucun changement n'est nécessaire pour le moment. Un commissaire s'inquiète des composantes de ces terrains en l'occurrence les granulats. Désormais ces granulats ne comportent plus les matériaux de type extraits de pneus comme c'était le cas il y a quelques années. Un commissaire aurait trouvé intéressant d'avoir des photos de l'usure. M. le Syndic informe que l'usure a été expertisée mais qu'il est difficile de le voir avec des photos. Un commissaire se demande si tout a été fait pour remplir les conditions pour l'obtention des subventions. Il est confirmé que c'est le cas et que la somme de CHF 30'000.- pour les deux terrains est garantie.

Enfin un commissaire souhaite savoir la durée de la garantie du fournisseur. De tête M. le Syndic informe que la durée est de 5 ans, cette garantie s'applique sur une usure standard. La durée précise de la garantie sera communiquée à la commission adhoc. Il est enfin rappelé qu'il n'y a presque aucun entretien mise à part quelques brossages du gazon.

ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2023/03

Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerellaz – Crédit de construction

---

CONCLUSION

Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/03 tel que présenté.

Ecublens, le 7 mars 2023

Le Président	Le Rapporteur
Basile Bischoff	Cédric Weissert